

# AVENANT TÉLÉTRAVAIL : L'ACCORD 2018 TÉLÉSCOPE !

**Encore un mauvais coup porté contre les postier-es. L'accord télétravail de 2018 signé à l'unanimité, employeur et organisations syndicales, risque d'être écrasé par un avenant aux petits pieds. La Poste sort de son chapeau le télétravail de crise !**

## La grosse entreprise ne reconnaît que la crise !

La Poste fait feu de tout bois pour réaliser des économies sur le dos des personnels, et ce dans tous les domaines. Les télétravailleurs-euses n'y échappent pas. En arguant vouloir répondre aux revendications des organisations syndicales qui depuis le début de la pandémie réclament que les télétravailleurs dits « occasionnels » soient indemnisés au même titre que les conventionnés... La direction, dans un avenant, dégage le télétravail de crise et ses six euros mensuels pour solde de tout compte !

## Mémoire courte...

Les dirigeants ont su innover pendant le confinement... mesures sanitaires et chiffre d'affaires obligent ! Le télétravail obligatoire et à temps complet a concerné un grand nombre de fonctions et de postier-es : 35 000 ! Parfois, cette urgence s'est retournée contre les agents. Nous ne reviendrons pas sur les multiples avatars matériels ou sur le fait que bosser et endosser le rôle du professeur n'est pas compatible, sauf au détriment de la santé mentale des parents...

Mais, une chose est sûre, les postier-es ont su s'adapter et répondre présents alors que l'entreprise avait toujours douté d'eux pour accepter qu'ils télé-travaillent. La page a été bien vite tournée par nos patrons car au moment de rendre des comptes, hormis quelques belles paroles sur l'engagement des postier-es, rien de sonnant et réverbérant !

## ... et tours de passe-passe !

Au-delà de la pingrerie postale, cet avenant donne quelques coups de canif pour ne pas dire de poignard à l'accord :

🔑 L'avenant servirait à rendre les activités non éligibles accessibles, mais au rabais et uniquement le temps de la crise ! Les 35 000 télétravailleurs du confinement apprécieront.

🔑 Il reste basé sur le volontariat mais selon la situation sanitaire, il pourra être imposé. Au regard du contexte, le volontariat n'est donc que de l'affichage ! D'ailleurs, il faut rappeler que La Poste le nomme « télétravail de crise » !

🔑 Les jours télé-travaillables, l'organisation sera un véritable casse-tête. Il faudra jongler entre l'interdiction des 2 jours consécutifs, les jours où la présence des collègues est obligatoire (ça se fait sur certaines directions) et le respect de la jauge sanitaire... Un tableur « excel » va être nécessaire ! Sans compter qu'il faudra transporter l'ordinateur et son matériel chaque jour !

🔑 Quant à l'équipement, la DRH madame Decaux a été cash : « pour 1 jour télé-travaillé dans la semaine, on ne va pas engager des frais », alors que cela ne lui pose pas de problème pour les collègues sous convention ! L'état d'esprit qui prévaut est clair, l'économie prend le pas sur la santé du personnel !



**Pour SUD PTT, cet avenant est une véritable hérésie. Passé l'urgence du confinement, l'accord 2018 peut très bien trouver sa place dans un dispositif de crise. Il prévoit un volume annuel de 25 jours flottants maximum de télétravail qui permet de bénéficier de tous les avantages de l'accord. La possibilité de revoir à la hausse ce nombre de jours est tout à fait possible !**

**SUD**  
Solidaires PTT

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

Union  
syndicale  
**Solidaires**